

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE

Paris, le 18 octobre. — La prise de Bilbao par Zumalacarréguay est positivement démentie.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Le *Globe and Traveller*, d'avant-hier, paraît redouter une prochaine collision entre la Porte et l'Égypte, et il fait presque un appel direct à l'intervention des puissances intéressées à prévenir les conséquences d'un pareil événement. »

« A l'appui de ces faits, la *Gazette d'Augsbourg*, du 13, contient les nouvelles suivantes de Trieste 4 octobre :

« D'après les dernières lettres d'Alexandrie, Mehemet-Ali, furieux de ce que le sultan médite de profiter des troubles de Syrie pour ressaisir la domination de ces provinces, songe sérieusement à se déclarer indépendant. Il paraît s'être prononcé très-franchement. La flotte, dont les préparatifs sont poussés avec vigueur, doit mettre le 23, à la mer. »

« Quoique nos nouvelles directes de Constantinople et d'Alexandrie ne nous préparaient pas à une péripétie aussi brusque dans les affaires d'Orient, le ton de dérision avec lequel un journal, aussi réservé et généralement aussi bien informé que le *Globe*, aborde cette importante question, ne nous permet pas de douter que les inquiétudes qu'il révèle n'aient un quelque fondement. »

« Nous attendons avec impatience que des nouvelles directes claires nous mettent à même d'approfondir la gravité de ce symptôme. »

A Louviers la chambre consultative des arts et manufactures s'est réunie, et a appelé à ses séances tous les fabricants et commerçants de la ville. L'assemblée, à une immense majorité, s'est prononcée pour le maintien des prohibitions. Le commerce de Louviers a nommé pour délégué M. Louis Poitevin, père, fabricant, qui va se rendre à Paris pour défendre les intérêts de ses commettants, concurrentement avec M. Jourdain Ribouilleau, membre du conseil-général des manufactures, délégué par la même ville.

— Voici ce que dit le *Journal des Débats* relativement aux avis émis par plusieurs chambres de commerce sur les changements à faire aux lois de douanes :

Il paraît assez évident que le gouvernement sera forcé, s'il veut obtenir un résultat, d'intervenir dans le débat plus activement qu'il n'eût dû le faire peut-être si les intérêts qu'il appelle à s'expliquer et à s'entendre avaient su se concilier d'eux-mêmes ou se montrer plus disposés à un rapprochement. Il faudra bien que M. le ministre du commerce vienne se jeter au milieu avec une opinion personnelle, et départager des opinions si éloignées de s'accorder.

Il a dû prévoir, nous n'en doutons pas, quelles déclamations allaient s'élever contre lui, quelque parti qu'il prenne, ou de changer beaucoup de choses au tarif, ou de ne rien changer du tout. Ce dernier parti est le seul qui ne peut pas prendre et qu'il ne prendra pas. C'est le sort de toute loi de douanes d'être maudite avant d'être faite, puis encore quelque temps après qu'elle est faite. Il n'y a donc rien, dans ce qui se passe en ce moment, dont il convienne de s'effrayer outre mesure.

Le *Journal des Débats* combat ensuite les arguments des différentes chambres de commerce. La chambre de commerce de Lille a dit que la levée des prohibitions en France serait duperie, s'il n'y avait réciprocité de la part de l'étranger. Sur ce point il n'y a qu'un mot à dire : c'est que la levée des prohibitions, comme mesure réciproque et pour ainsi dire comme fondement d'un nouveau droit international pour les affaires de commerce, a été offerte et demandée par plusieurs gouvernements étrangers. Nos manufacturiers peuvent se rassurer : cet honneur, grâce déjà à certaines résolutions libérales prises ou préparées au dehors, n'appartendra pas à la France.

Quant à l'impossibilité prétendue de remplacer toujours la prohibition par un droit, ce journal soutient que la prohibition n'est propre qu'à favoriser la fraude. Il allègue la grande divergence d'opinion pour prouver l'impossibilité d'accéder aux désirs des chambres de commerce du Havre et de Bor-

deaux, qui paraît être d'introduire une réforme universelle.

DUEL ENTRE MM. DUMAS ET GAILLARDET.

Hier nous avons annoncé que la rencontre de MM. Alexandre Dumas et Gaillardet n'avait pas eu de résultat fâcheux. Le fait était vrai ; mais voici des détails que l'heure avancée ne nous avait pas permis de recueillir.

Au bois de Vincennes, le 17 octobre 1834.

MM. Fontan et Soulié, témoins de M. Gaillardet ; Maillan et de Longpré, témoins de M. Alex. Dumas.

MM. Maillan et de Longpré ont prétendu que le choix des armes devait être déterminé par le hasard. MM. Fontan et Soulié ont soutenu le contraire. MM. Dumas et Gaillardet ont été consultés. M. Gaillardet a déclaré ne vouloir se battre qu'autant qu'il choisirait les armes. M. Dumas a chargé alors ses témoins de jeter en l'air un écu de 5 francs pour que le sort prononçât ; ce qui a été fait. Mais MM. Soulié et Fontan, témoins de M. Gaillardet, ont refusé, déclarant ne pas vouloir se désister de la première parole qu'ils avaient dite. Sur ce M. Dumas a répondu que, voulant mettre fin à cette longue discussion, il acceptait les armes de M. Gaillardet.

Après la rédaction de cette note, les adversaires ont été placés à cinquante-cinq pas de distance, avec la faculté de s'avancer l'un sur l'autre jusqu'à quinze pas. M. Gaillardet, arrivé à la limite de quinze pas, a tiré le premier ; M. Dumas a tiré le second : aucun des coups n'a porté. M. Dumas a déclaré ne pas vouloir s'en tenir là et exigé que le combat continuât jusqu'à la mort de l'un des deux ; M. Gaillardet a accepté cette condition, mais les témoins ont refusé de laisser recharger les armes. Sur ce refus, M. Dumas a proposé de continuer le combat à l'épée ; les témoins de M. Gaillardet ont refusé. Alors M. Dumas a demandé que l'on rechargeât les armes ; mais les témoins, après avoir longuement délibéré et avoir tout tenté pour vaincre cette obstination, n'ont pas cru devoir prêter plus long-temps leur assistance à une lutte qui ne pouvait manquer d'être mortelle.

En conséquence les témoins se sont retirés emportant les armes et cette retraite a mis fin au combat.

Cette déclaration est signée de MM. Fontan, Soulié, Maillan et Alexandre de Longpré.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 20 OCTOBRE.

ELECTION DE BRUXELLES.

M. Lebeau a été réélu ce matin membre de la chambre des représentants pour le district de Bruxelles. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Votans 659.	M. Delhoogne	47
M. Lebeau a obtenu 445 suffrag.	M. Froidmont	5
M. de Coppin	M. le col. Huybrechts	5
M. Tielemans	Voix perdues	25

On nous prie d'insérer la note suivante :

Le conseil d'administration de l'université libre continue à avoir de fréquentes réunions. Dans ses dernières séances, il s'est particulièrement occupé du choix des professeurs et agrégés pour les différentes chaires ; d'ici à peu de jours nous publierons leurs noms.

En attendant, nous pouvons annoncer, comme chose à peu près certaine, que les cours de la faculté de droit seront répartis de la manière suivante :

La chaire de *droit civil* sera conférée à M. OULIE, avocat à la cour royale de Metz, membre du conseil de discipline ; avocat de l'administration des domaines, de la régence, etc. ; rédacteur en chef du *Recueil de jurisprudence des cours royales de Metz et de Nancy* etc.

M. DE PAPE, avocat à Gand, sera chargé de la même branche, en qualité d'assesseur.

M. Molitor, ancien élève couronné et docteur en droit de l'université de Liège, premier substitut du procureur du roi à Arlon, sera professeur de droit romain. Il enseignera, cette année, les *institutes*, et donnera en outre, chaque semaine, une leçon de *philosophie du droit*.

M. Van Esschen, docteur en médecine et professeur de médecine légale à l'école de médecine de Bruxelles, aura la chaire de *médecine légale* ;

M. Verhaegen aîné, avocat à Bruxelles, donnera le cours de *droit commercial* ;

M. Defacqz, ancien membre du congrès, premier avocat-général à la cour de cassation, celui de *droit coutumier et de législation transitoire* ;

M. W. de Brouckere, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, membre de la chambre des représentants ; celui de *droit criminel* (code pénal et code d'instruction criminelle) ;

Enfin M. Plaisant, procureur-général à la cour de cassation, celui de *droit public*.

MM. Plaisant, Defacqz, Verhaegen et de Brouckere, en accédant au désir qui leur avait été exprimé par le conseil d'administration, n'ayant d'autre but que celui de se rendre utiles, n'acceptent ni titre, ni émolumens, quels qu'ils soient.

Le cours de droit public ne commencera pas à la même époque que les autres. On annoncera ultérieurement l'ouverture de ce cours.

Celui de droit criminel ne s'ouvrira que pour autant qu'il se présente des élèves ayant fait une année de droit.

Le conseil fixera incessamment son choix entre les divers candidats qui se sont présentés pour la chaire de procédure civile ; il est probable qu'il nommera encore quelques agrégés.

— Par arrêté royal du 16 de ce mois, une pension annuelle et viagère de 2151 francs est accordée, en vertu de l'arrêté loi du 14 septembre 1814, au sieur vicomte de Gaiffier (Jean Jacques François Joseph), ancien conseiller-d'état, membre de la commission chargée des affaires du culte catholique sous le gouvernement précédent, pour quinze ans deux mois et vingt neuf jours de services publics salariés par l'état.

— Par arrêté du même jour, une pension annuelle et viagère de 6000 fr. est accordée, en vertu de l'arrêté loi du 14 septembre 1814, au sieur van Toers (Ignace François Xavier Joseph), ancien conseiller d'état à Gand, pour trente deux ans onze mois et deux jours de services publics salariés par l'état.

— M. le colonel Rodenbach, commandant de la place de Bruxelles, reviendra le 9 novembre reprendre son commandement.

LIEGE, LE 21 OCTOBRE.

INCENDIE A LONDRES.

Un terrible incendie a éclaté à Londres dans la nuit du 16 au 17. Les flammes ont détruit les deux chambres du parlement britannique. Voici les détails que donne le *Globe* sur cet affreux événement :

Nous avons la douleur d'annoncer l'incendie des deux chambres du parlement et d'une partie des magnifiques habitations qui y étaient adjacentes. Le feu a commencé le 16, entre 6 et 7 heures du soir. Il paraît que cet événement déplorable est purement accidentel ; il a été causé par la négligence d'ouvriers occupés à faire quelques changements dans la bibliothèque de la chambre des lords.

Aussitôt que l'alarme fut donnée, la consternation se répandit dans le voisinage, et les flammes en même temps gagnèrent rapidement tous les bâtimens. Les pompes à incendie arrivèrent bientôt, mais à cause de l'immense concours de curieux, elles ne purent approcher qu'avec les plus grandes difficultés. On éprouva bientôt le manque d'eau, et aussitôt qu'on put en avoir, les pompiers déployèrent les plus grands efforts, mais les flammes n'en gagnaient pas moins du terrain, et l'effet de l'eau jetée par les machines était presque nul.

Lord Melbourne et un grand nombre d'autres personnages étaient sur les lieux ; les flammes qui déjà triomphaient du travail des pompiers devinrent plus terribles encore par l'effet du vent qui s'éleva ; on reconnut l'impossibilité de sauver la bibliothèque, et les archives de la chambre des communes, l'activité que ces dépôts donnaient à la flamme était effrayante.

Des soldats à pied et à cheval s'efforçaient de contenir le peuple ; d'autres, étaient employés à transporter les meubles précieux. Toutes les voitures du voisinage étaient mises en réquisition pour transporter tout ce qu'il était encore possible de sauver.

A neuf heures les majestueux bâtimens des deux chambres présentaient l'aspect d'une ville en cendres. Les murs et les toits s'écroulaient, produisant des détonations plus violentes que le canon, et qui jetaient le désordre et l'éffroi dans une multitude au milieu de laquelle le bruit se répandait que c'était l'explosion d'un magasin de poudre qui allait tout engloutir.

Des pompes étaient placées partout ; on détruisait des murs pour couper le feu. Des soldats et des ouvriers étaient employés dans des chemins tracés au milieu des flammes à emporter les papiers qu'on pouvait soustraire à l'incendie.

Les trois régimens des gardes étaient sur les lieux avec leur colonel. A dix heures, les gardes royaux à cheval arrivèrent. Une partie des gardes à pieds avaient été au moment de se voir enveloppés par le feu, ils furent heureu-

ment sauvés par les efforts désespérés des pompiers. La fureur des flammes était dans ce moment au-delà de l'imagination.

A dix heures et demie on avait sauvé une partie du mobilier de la cour de l'échiquier et de la cour de la loi.

A onze heures l'affluence était telle autour de cette scène de désolation, qu'il fallut tous les efforts de la police et des soldats pour empêcher les personnes qui espéraient pouvoir emporter des débris de devenir elles-mêmes victimes. La flamme se dirigeait vers Westminster Hall de manière à inquiéter. Dans ce moment les murs extérieurs de la chambre des lords s'écroulèrent, des curieux et des ouvriers en assez grand nombre furent blessés, quelques-uns, dit-on, sont ensevelis sous les ruines.

A une heure, tout espoir était perdu de sauver aucune partie des bâtimens des deux chambres. Tous les efforts étaient dirigés par l'espoir de préserver seulement les constructions voisines.

A une heure et demie, on eut la certitude qu'on conserverait Westminster-Hall, ce monument d'une architecture si ancienne et si riche. Le feu avait alors terminé ses progrès destructeurs, quoique la masse des ruines lui fournissait encore un aliment terrible.

A deux heures la populace se dispersait, et l'anxiété diminuait beaucoup. Les bâtimens des cours de justice ont beaucoup souffert, l'hôtel du président de la chambre est brûlé; on a cependant sauvé une partie des tableaux et des livres.

Toutes les autorités ont déployé la plus louable activité. M. Hume, M. Gordon, lord Palmerston ont couru les plus grands dangers en transportant une partie des papiers, des documens des archives de la chambre des communes. M. Hume dit qu'il a eu le bonheur de sauver quelques-unes des plus précieuses et des plus antiques des archives nationales.

Quand les flammes se furent emparées de l'hôtel du président, les arbres du jardin prirent feu avec une étonnante rapidité, et présentèrent un tableau d'un effet tout à la fois magnifique et terrible.

Il est digne de remarquer que dans la foule qui environnait l'incendie, on n'a entendu aucune des réflexions superstitieuses, aucune des prédictions révolutionnaires, qu'aurait pu faire naître la destruction des deux chambres de la législature anglaise.

Un messenger a été expédié à S. M. pour l'informer de cette catastrophe.

17 octobre, à 4 heures après-midi.

L'incendie dure encore: énormes tourbillons de fumée et de flamme s'élèvent de l'angle où est située l'entrée particulière des membres des communes; deux ou trois pompes ne cessent de jouer et l'on craint peu que le feu se propage. Des ouvriers s'occupent activement à construire des barricades autour des ruines, et à mettre en sûreté l'énorme masse de mobilier de prix que l'on voit dispersée de toute part; la terre est couverte de liasses de papiers qui contiennent peut-être les documens les plus précieux: c'est un tableau désolant. La pluie qui tombait par torrens et qui était si utile sous tant de rapport, a été plus puissante que tous les efforts de la police pour écarter la foule dont les avenues de l'édifice étaient encombrées. L'assertion de quelques personnes, que le feu avait été mis à la chambre des pairs sur plusieurs points à la fois, provenant de ce que l'incendie s'est déclaré instantanément avec une rapidité prodigieuse, à cause de la nature inflammable des matériaux amassés dans l'intérieur de cette salle, qui périt en entier.

Il est impossible de contempler les débris dont le sol est jonché sans songer qu'un des liens qui rattachaient le présent au passé vient de se briser, car, à cette place, dans cette enceinte aujourd'hui détruite, furent livrés les plus mémorables combats pour la liberté; c'est là que fut rédigé, pour la première fois, la grande charte d'Angleterre; c'est là qu'un membre de la chambre des communes, Hampden, brava la puissance d'un despote royal; c'est dans la chambre des lords que l'orgueilleuse Elisabeth vint annoncer la destruction de l'Armada espagnole; c'est dans ce palais enfin, que Guillaume III signa le *bill des droits*, et qu'ont été récemment votés les bills qui ont concédé la tolérance aux *dissentors* (les dissidens chrétiens qui ne sont ni anglicans ni catholiques), l'émancipation politique aux catholiques des trois royaumes et la liberté aux esclaves.

On ne saurait évaluer la perte nationale dans cette circonstance; la bibliothèque seule valait plusieurs milliers de livres sterling, et les archives étaient uniques dans le monde et, par conséquent, sans prix. Le dommage matériel, lui seul, à ne le calculer que d'après les bases ordinaires, est porté à un demi million sterling.

Westminster-Hall est conservé.

Westminster-Hall est une vaste et magnifique salle, qui occupe le rez de chaussée d'une portion du palais et qui sert de vestibule aux grands tribunaux d'Angleterre (la Cour de l'Echiquier, celle du Banc du Roi et celle des Plaids-Communs).

Ce qu'on regrette surtout du mobilier de la chambre des lords c'est le trône du roi et une ancienne et célèbre tapisserie représentant la défaite de l'Armada espagnole.

Le peuple est indigné de la conduite tenue par quelques militaires qui, appelés pour porter des secours, n'ont pénétré dans les appartemens que pour piller et s'enivrer.

Le *Globe* annonce que le roi d'Angleterre, au moment où il a appris la destruction du palais du parlement a donné une preuve nouvelle de son dévouement aux intérêts publics, et qu'il a mis immédiatement à la disposition de la nation son nouveau palais de St. James. On ne sait encore si cette offre généreuse sera acceptée, mais le sacrifice offert par le roi a d'autant plus de prix qu'il est de notoriété que les appartemens occupés aujourd'hui par LL. MM. conviennent mieux à l'opulence d'un simple particulier qu'à la magnificence et la majesté d'un souverain.

Un conseil de cabinet a été tenu aujourd'hui, à deux heures, sur le sujet de la catastrophe de cette nuit.

L'Union donne les détails qui suivent sur l'entrevue des ingénieurs belges et prussiens dans laquelle ont été arrêtées quelques mesures relatives au chemin de fer:

MM. Simons et de Ridder sont de retour depuis quelques jours de leur mission en Prusse, qui, comme on sait, avait pour objet de traiter quelques questions relatives au chemin de fer. Dans l'entrevue qu'ils ont eue avec les ingénieurs prussiens, divers arrangemens ont été arrêtés, et entre autres on est convenu du point de la frontière belge où le chemin entrerait en Prusse pour faire sa jonction avec celui qui doit être établi dans ce dernier pays; enfin le but de l'entrevue a été rempli.

L'ingénieur prussien, qui a assisté au premier essai de la machine locomotive, est chargé de l'établissement de la route en fer en Prusse; hier, il a encore été présent à un second essai, qui n'a pas été moins satisfaisant que le premier.

Voici les détails exacts sur la marche de la machine: dans les épreuves qui ont été faites, elle a donné soixante coups de piston par minute et elle a ainsi marché à raison de dix milles, ou trois lieues et un tiers à l'heure, en tirant à la remorque cinq wagons dans lesquels il se trouvait environ trois cents personnes; mais cette vitesse peut être considérablement augmentée, et on donne comme certain que lorsqu'elle sera bien appareillée cette machine, pourra donner jusqu'à deux cents coups de piston par minute, et elle marcherait ainsi à raison de trente cinq milles ou douze lieues à l'heure.

Demain mardi, un troisième essai aura lieu auquel M. le ministre de l'intérieur doit assister.

On écrit de La Haye, le 20 octobre:

« On vient de publier le programme pour l'ouverture de la session des états-généraux qui aura lieu lundi. Le cérémonial qui y est prescrit est le même que celui des années précédentes.

« Les derniers ouragans ont causé quelques dégâts. Les polders de Mastenbroek et de Kamperveen ont été inondés. »

— La tempête qui a régné les 17 et 18 de ce mois, a causé de grands dégâts dans la province d'Anvers. Les digues de l'Escaut ont été rompues en plusieurs endroits, et les communes d'Ordam et d'Ettenhoven sont entièrement inondées. On ne connaît point encore toute l'étendue des pertes causées par ce malheureux événement.

La digue de Cauwenstein, près le fort Lacroix, rive droite de l'Escaut, a été entièrement rompue; M. le général Prisse et M. Teichman, inspecteur-général des ponts et chaussées, se sont de suite transportés sur les lieux pour aviser aux moyens les plus prompts de la réparer.

— On écrit d'Anvers, le 19 octobre:

« M. Gerard Legrelle, notre bourgmestre, a fait aujourd'hui à midi sur la Grand-Place (place de l'hôtel-de-ville), la distribution des croix de fer aux blessés de notre révolution de 1830. Cette touchante solennité avait réuni un concours considérable d'habitans appartenant à toutes les classes de la société. Plusieurs officiers de notre garnison y assistaient et ont pris part à cette cérémonie. »

— Par arrêté du 30 septembre, le sieur C. Cox, actuellement garde-général des eaux et forêts à la résidence de Huy, est nommé en la même qualité au cantonnement de Diekirch. La place de garde-général à la résidence de Huy est supprimée; le sous-inspecteur à la même résidence est chargé de tout le service de la sous-inspection.

— On vient de nous apprendre qu'une belle et riche bibliothèque manuscrite, en majeure partie relative à l'histoire de la Belgique est offerte à M. le ministre de l'intérieur pour les quatre bibliothèques de l'état, par M. Goethals, bibliothécaire de notre ville qui la vendra par parties, dit-on, au cas que le ministère pense ne pouvoir prendre toute la collection. Chaque province, chaque ville et même quelques villages du pays y ont leur histoire spéciale. Le département du Nord, et surtout la ville de Valenciennes sur laquelle on n'a que très peu de documens historiques seraient désormais nos tributaires si le gouvernement, comme on l'espère, faisait l'acquisition de cette précieuse collection.

On assure que M. Goethals s'occupe de la rédaction du catafalque d'une autre collection non moins riche des livres les plus rares du quinzième siècle et principalement des premiers imprimés de chacune de nos villes; comme cette collection se rattache à la première, il serait peut-être de l'intérêt du gouvernement de ne prendre l'une qu'avec l'autre.

tre. Ces livres deviennent tellement rares qu'on ne peut espérer d'en rencontrer deux fois une collection toute faite. (J. de la Belgique.)

— On lit ce qui suit dans le *Belge*: « Le roi de Hollande vient de charger la direction de la banque de payer toutes les dettes du prince d'Orange, s'élevant à des sommes considérables. M. le ministre de l'intérieur a formellement refusé à la banque l'autorisation d'obtempérer à l'ordre de Guillaume, attendu que le séquestre est là pour couvrir toutes les dettes de cette famille: nous ne saurions qu'approuver la décision du ministre quel que pénible qu'elle soit pour les créanciers du prince. (Ces détails nous semblent demander confirmation.)

— MM. Bayart, chef d'escadron attaché à l'état-major-général de notre armée, Dousson, chef de bataillon attaché à l'état-major-général, et Despremesnil, major d'infanterie au service belge, viennent d'être nommés chevaliers de l'ordre Léopold.

— On lit dans le *Constitutionnel des Flandres*:

« On apprendra avec beaucoup de satisfaction que l'un des établissemens les plus beaux et les plus importants de la Belgique, consacrés à la culture du mûrier et à l'éducation des vers à soie, celui de M. Ch. de Gandt aîné, à Wondelghem près de Gand, où l'on fabriquait en outre avec succès des étoffes de soie, et dont les bâtimens occupés par la magnanière et les ateliers de fabrication avaient été détruits par un incendie, prend aujourd'hui un nouvel essor. »

— Une trouvaille bien remarquable, mais sur laquelle on n'a pas encore des détails circonstanciés, vient d'être faite dans une commune des environs de Cambrai, un paysan a découvert dans les décombres d'une vieille église, des monnaies anciennes en or pour une valeur instruisèque d'environ 8.000 fr. La commune s'est provisoirement emparée de ce trésor. (Echo de la Front.)

— Lorsqu'en 1803 ou 1804 la ville de Mayence eut fait l'acquisition d'un terrain hors de l'enceinte des fortifications, assez vaste pour former un cimetière à l'usage de tous les cultes, M. Jean Bon, Saint-André, préfet du Mont-Tonnerre, eut la sage prévoyance d'y faire construire un petit bâtiment ayant une salle de dépôt et un logement pour un gardien ou concierge. On plaça dans la salle dix ou douze cordons de sonnettes, dont les mouvemens viennent aboutir à une clochette suspendue dans la chambre du concierge.

Lorsqu'il arrive un décès, le corps du défunt reste dans la maison mortuaire pendant les vingt-quatre heures prescrites par la loi. Il est ensuite transporté au cimetière avec les cérémonies d'usage; mais, au lieu de l'inhumer de suite, on le dépose dans la salle, sous l'un des cordons sus-mentionnés, qu'on lui place entre les mains, de manière qu'il ne pourrait faire aucun mouvement des bras, sans que la clochette ne fût ébranlée. Si cela arrivait, le concierge devait aussitôt courir à la salle, et faire de suite appeler un médecin, pour porter des secours à ce lui qui aurait donné des signes de vie.

— Le libraire Paulin (de Paris), vient de mettre en vente un ouvrage d'un grand intérêt sous ce titre: « Economie politique chrétienne, ou recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe, et sur les moyens de le soulager et de le prévenir, » par M. le vicomte Alban de Villeneuve, ancien conseiller d'état, ancien député et préfet du Nord. Cet ouvrage, qui n'a pas moins de trois gros volumes in-8°, est accompagné de cartes où sont marquées par des teintes différentes, le rapport du paupérisme et de la mendicité en France et dans les divers pays de l'Europe. L'idée fondamentale du livre de M. de Villeneuve étant de faire prévaloir l'agriculture sur les développemens industriels et manufacturiers qui ont lieu sans règle et sans mesure, l'influence de ce qu'il appelle l'économie politique anglaise, par opposition à ce que devrait être, suivant lui, l'économie politique française, son livre indique pour le soulagement et l'extinction du paupérisme et de la mendicité des plans d'institutions agricoles dont il a trouvé des modèles en Belgique et ailleurs, et il accompagne ses démonstrations des plans qui donnent du prix à son ouvrage le plus complet sous le rapport statistique qui ait jamais paru sur cette intéressante matière. (J. des Débats.)

COURS DE L'UNIVERSITÉ.

Liège, le 20 octobre 1834.

A MM. les rédacteurs du *POLITIQUE*.

Messieurs, tout ce qui se rattache à l'administration a droit de fixer votre attention; les différens articles que vous avez publiés sur cet objet en sont une preuve suffisante.

Je ne puis donc entrer dans vos vœux en vous priant de vous rendre les organes d'une demande dont le but est d'être utile aux employés des diverses administrations de notre ville. — Cette demande, la voici :

Le programme des cours de l'université n'a point encore été publié pour 1834-1835. Peut-être alors est-il encore temps de faire remarquer qu'en ce qui concerne les cours de droit administratif et d'économie politique, il serait fort à désirer qu'on les donnât à des heures telles, que les personnes qui s'occupent, surtout, d'administration (les employés par conséquent) pussent les suivre; et ces heures seraient de deux à quatre dans l'après-dînée.

Ce vœu, messieurs, j'en suis sûr, sera entendu par messieurs les professeurs, dont personne plus que moi n'apprécie les talents et la bonne volonté.

Veuillez, messieurs, insérer cette lettre dans le plus prochain n° de votre journal, et agréer les salutations empreintes,
D'un employé.

TRAVAUX PUBLICS.

NECESSITÉ D'UN PLAN GÉNÉRAL.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Vous avez sans doute remarqué quelle philosophie il y a dans les proverbes; n'est-ce pas, qu'ils sont sages? Ils peuvent bien l'être: c'est le résultat d'une expérience de plusieurs siècles et des observations de tout le monde. Aussi personne ne les a-t-il contestés jusqu'à présent quoiqu'ils courent le plus grand danger de notre temps, où l'on met en discussion les choses les plus raisonnables. Quelques lêtes à cheveux blancs m'en citaient un l'autre jour; il me semble si vrai que je l'écrivis sur mes tablettes afin d'en faire le sujet de quelque commentaire. Voici ce proverbe :

Quand la ville de Liège sera bien administrée, le monde périra.

Le peuple dit :

Kwan Lige serot bin gouvernée, li monte dif-finaret.

Les vieillards qui rappelaient cette sentence liégeoise, voulaient me prouver combien elle est juste en racontant les sottises qu'ils avaient vues de leur temps. Avez-vous besoin de vous reporter si loin, leur dis-je? Ne se passe-t-il pas chaque jour, sous vos yeux, des choses qui méritent d'être censurées par votre vieux proverbe? Eh! voyez, devant vous, ces maisons qu'on laisse élever près de la salle de spectacle, comme si l'on prenait plaisir à enlaidir la plus belle place de la ville. Leur construction est d'une irrégularité hideuse: placées vis-à-vis du canal, qui va être comblé, il faudra dans la suite, car il ne faut pas l'espérer aujourd'hui, ou acheter pour une somme énorme ce pâté de maisons, ou laisser bâtir du côté du canal et fermer ainsi l'entrée de la promenade. Ce n'est pas tout; venez avec moi dans cette promenade: voyez-vous ces nombreux ouvriers, les uns occupés à déterrer et à démolir le mur d'eau du côté du quai, les autres à reconstruire un canal du côté d'Avroy: ce mur a été oublié lorsqu'on a ordonné de combler le lit de la rivière et l'on doit faire enlever les terres sous lesquelles il a disparu un moment; ce canal n'est pas le premier qu'on a fait: on en avait construit un autre, il y a deux ou trois ans à peine; on a dû le démolir parce qu'il était trop étroit. *Faire et défaire, c'est toujours travailler*, eût dit l'écuyer de don Quichotte, si de pareilles choses avaient pu se passer de son temps. Retournons sur la place de spectacle: la façade de la salle n'est pas l'œuvre de l'artiste qui a tracé le plan de l'édifice. On a voulu, malgré lui, que les arcades du portique fussent surmontées de colonnes de marbre, qu'il fallait bien employer, disait-on, puisqu'on les avait, excellente raison qui efface toutes les règles du goût. Ne parlons point de la construction de la salle; observons seulement qu'on avait plus de terrain qu'il ne fallait pour en faire une proportionnée à la population de la ville, et qu'on eût pu consulter les artistes étrangers pour la distribution de l'intérieur: on n'a rien fait de tout cela, et, si l'on s'est adressé à ces artistes, on n'a pas suivi leurs conseils, assurément. Quittons cette place difforme, étroite d'un côté, longue de l'autre, qui n'a ni commencement, ni fin, qu'on vient de défigurer tellement, qu'il sera désormais impossible de la rendre quelque peu régulière. Nous voilà sur la *Place Verte*, qu'on a eu le projet de vendre tantôt à la *Société Grétry*, qui proposait d'y construire une salle, tantôt à des particuliers qui y en ont élevé des maisons telles quelles: pauvre petite place, dont on ne sait que faire et qui n'a

été conservée, je crois, qu'en faveur de quelques avoués qui y viennent avant l'audience ruminer leurs chicanes, ou peut-être par égard pour quelques bourgeois de 50 ans, qui ont encore assez de pudeur, au milieu de la dépravation générale, pour n'oser s'entretenir dans les lieux publics, en plein jour, avec les femmes.

Vous ne direz pas sans doute, qu'il ne manque rien à la *place St.-Lambert*. C'est un bien vilain coup-d'œil que ces deux maisons et ce jardin, qui cachent une partie de la façade du palais et qu'on eût pu acheter pour un prix beaucoup moins élevé que celui qu'en demanderaient aujourd'hui les propriétaires, si l'on avait su prévoir que l'embellissement de la place produirait cette augmentation de valeur. Et ce recoin, où la boutique d'un barbier était naguère attachée aux restes d'un mur de l'ancienne cathédrale, ne nous rappelle-t-il pas ce fameux projet, dont on a beaucoup parlé et qu'on a abandonné comme tant d'autres, celui d'abattre toute une rangée de maisons jusqu'au *Marché*: on oubliait dans ce moment là, les deux maisons et le jardin qui sont vis-à-vis du Palais, c'est ce qui arrive à ceux qui entreprennent trop de choses à la fois, car, comme dit le proverbe, *qui trop embrasse, mal étreint*.

Vous ne trouvez plus sur le *Marché* la belle fontaine de *Delcour*: elle était de marbre: ses colonnes étaient délicates: le marbre a disparu sous un enduit de couleur jaune et les colonnes ont été défigurées. Voilà, certes, un monument bien restauré, bien conservé. Les deux fontaines de *Vinave-d'Isle* et de *Hors-Château* seront sans doute un jour arrangées de même façon. Tournez-vous vers l'hôtel de ville: on a dépouillé la partie supérieure de la façade des vases dont elle était ornée et l'on dit qu'on ne les y replacera point. C'est une mutilation à laquelle je ne puis croire; attendons.

Cheminons jusqu'au quai *St.-Léonard*. Vous n'y voyez plus cette belle allée, formée par un double rang d'arbres, promenade favorite des bourgeois du vieux temps. Ces arbres ont été abattus sans pitié par ceux-là même qui, avant la révolution, les préservèrent de la hache municipale. On les a vendus pour un peu d'or, et, avec eux, on voulait vendre le terrain; mais, heureusement, on a eu assez de sa dévouille. La destruction d'un des plus beaux embellissements de la ville n'a guère été compensée par le profit qu'on en a retiré: ne valait-il pas mieux de conserver la promenade que d'en dépenser la valeur dans la construction d'un canal qu'on doit démolir aujourd'hui?

Quelle impression désagréable ne doivent pas faire sur l'étranger les portes de la ville, construites il y a peu d'années. On a dit, pour s'excuser, que le gouvernement hollandais voulait qu'on fit des portes. Mais n'aurait-on pu intervenir pour leur faire donner une forme plus élégante: construites en briques, elles ne pourraient soutenir de comparaison avec l'entrée d'une grange. Mieux valait de laisser debout la partie extérieure des anciennes portes, qui eût rappelé du moins la puissance que la commune avait autrefois.

Vous savez que sous le gouvernement français, on avait le projet de tracer une route royale, qui eût conduit directement de la porte *St.-Marguerite* jusqu'au palais et plus loin, le passage par la rue *Agimont* étant tortueux et bien difficile. Ce plan dont la nécessité était sentie par tout le monde, n'a pu être exécuté à cause des événements politiques qui ont amené la chute de l'empire. Depuis lors, on n'a cessé de regretter que l'administration communale l'eût entièrement oublié: c'eût été à la fois un embellissement et un objet d'utilité publique, car il convient qu'il y ait du moins, à la principale entrée de la ville, une rue droite pour la grande voirie et que la vue n'aille pas se heurter contre des maisons. On a négligé ce plan; on a même fait de nouvelles constructions qui annoncent qu'on y a renoncé: le palais des états-provinciaux est en effet une entrave qu'on s'est plu à ajouter à des obstacles qu'un peu de sacrifice et de constance surtout eût fait disparaître, et il coulera bien de l'eau sous le *Pont des Arches*, comme on dit à Liège, avant qu'on arrive directement au centre de la ville par la porte *St.-Marguerite*.

Mais, en revanche, on a fait d'autres rues, dit-on: la *rue Royale*, celles de la *Régence* et de l'*Univer-*

sité. Les deux premières sont belles sans doute; mais qu'on ne s'en vante pas trop, car que devrait-on dire si, de tant de choses entreprises à la fois, aucune ne réussissait. Cependant ces rues étaient moins nécessaires que la route Royale dont j'ai parlé. Il en est une autre, celle de l'*Université*, qui me plaisait beaucoup, lorsqu'on nous contait qu'elle devait conduire directement au pont que l'on construisait: nous la faisons pour cela, disait-on; et tout le monde de se réjouir en se figurant que de la place du *Spectacle*, on verrait, en ligne droite, le pont et la route au-delà du pont, et que la vue se prolongerait bien loin, bien loin, et qu'on pourrait courir, à cheval, en carrosse, de la place au pont sans avoir besoin de tirer la bride ni à gauche, ni à droite. C'est un plaisir dont vous ne jouirez point, bons habitans de Liège. Ne voyez-vous pas que le pont, placé comme il est, vous obligera de tourner brusquement à gauche lorsque vous y arriverez par la *rue de l'Université*, et que, pour y aller directement, vous devrez passer je ne sais par quelle rue sale, étroite. On vous dira pour excuse, que la navigation serait dangereuse si l'on suivait le premier plan. Répondez avec moi: pourquoi, avant de rien entreprendre, ne prenait-on pas en considération une difficulté qui se présente nécessairement à l'esprit lorsqu'on a un semblable pont à construire?

Et, au-delà de ce pont, n'y aura-t-il qu'une longue rue? Ne prévoit-on pas que si l'on n'achète l'espace de terrain nécessaire soit pour tracer quelques autres rues, soit pour y faire une promenade ou une place publique, on ne le pourra plus tard qu'avec peine, et peut-être ne le pourra-t-on pas, car, lorsque la route sera faite et qu'on aura commencé à la border de maisons, les fonds adjacents seront portés à une valeur excessive? Déjà, d'adroits spéculateurs, prévoyant cette augmentation de valeur, attendent avec impatience le moment où ils pourront revendre les fonds qu'ils ont achetés ou bâtir sur ces mêmes fonds. Quelles sommes la ville ne devra-t-elle pas employer, lorsqu'un accroissement de population, que tout le monde prévoit notamment les spéculateurs dont je viens de parler, la forcera d'acquérir du terrain afin de former d'autres rues? Ne vaudrait-il pas mieux d'entrecroiser dès maintenant quelques unes du côté de la *Boverie*, au lieu d'en abandonner le soin au hasard ou aux caprices des propriétaires qui ne feraient pas de plus belles choses que lui? Dans ce quartier s'établiront des manufactures, des fabriques, autour desquelles viendra habiter la classe ouvrière, repoussée de la ville par l'élévation des loyers; alors on verra les propriétaires des fonds environnans bâtir des maisons pour elle: ce sera un moyen de tirer un haut intérêt de son capital, et personne ne négligera de l'employer; qui pourra bâtir, le fera, l'un ici, l'autre là, sans prévoir si l'on pourra passer avec aisance, sans s'inquiéter même des besoins de salubrité publique. Ce sont les mêmes circonstances qui ont formé, dans le vieux quartier d'*Outremouse*, ce labyrinthe de rues étroites et malsaines, véritable égout dans lequel croupit une masse d'ouvriers et d'où il sort un air corrompu, qui dans un temps d'épidémie, empoisonne le reste de la ville. Qu'on ait donc un peu de prévoyance afin d'empêcher un mal auquel on sait, par expérience, qu'il serait difficile, impossible même de remédier, si on ne le prévenait à temps, ce sera surtout dans l'intérêt de la population ouvrière qui n'habite point au centre de la ville, dans les rues qu'on y a faites, mais qui est forcée de se loger aux extrémités. Ce n'est pas le temps d'y penser, objectera-t-on, il faut attendre. Oui; attendre et demain, il sera trop tard parce que les moyens vous manqueront: demain, vous trouverez un obstacle insurmontable dans la chute des fonds de terre qui s'accroît chaque jour.

Demain je continuerai mes observations.

Agreez.

* *

VILLE DE LIEGE.

La régence informe que les modèles de matelats, de traversins et de draps de lits à fournir pour le casernement des troupes et dont l'adjudication aura lieu vendredi prochain, 24, sont déposées au secrétariat de la régence où l'on peut les voir tous les jours depuis 8 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après-dîner.

Liège, le 21 octobre 1834.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 19 OCTOBRE.

Décès : 4 garçons, 4 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir : Jean Louis Norbert Cuvelier, âgé de 21 ans, élève en pharmacie, faubourg Sainte Walburge. — Anne Marie Barbier, âgée de 74 ans, faubourg Sainte Marguerite, veuve de Jean Colinet. — Jeanne Pirquet, âgée de 70 ans, hotteuse, faubourg Ste. Marguerite, veuve de Guillaume Barthélemi Nélis.

Du 20 octobre. — Naissances : 4 garçons, 5 filles.

Décès : 3 garçons, 1 fille, 2 hommes, 1 femme ; savoir : Joseph Bairewe, âgé de 56 ans, rue des Récolets, veuf de Marie Thérèse Degrace. — Pierre François Rousseau, âgé de 20 ans, soldat à la 4me. compagnie du bataillon du train d'artillerie, en garnison en cette ville. — Catherine Henrard, âgée de 86 ans, cultivatrice, rue du Vertbois, veuve de Barthélemi Renson.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Tous clamants droit à la succession de J. A. DESART, déservant à la succursale de Waseige, y décédé le 6 octobre 1834, et notamment les cousins et cousines sous germains, sont invités à se faire connaître dans le délai de trente jours, en l'étude du notaire de BEFVE, rue Sœurs de Hasque n° 281 à Liège. Chargé de l'exécution de ses volontés dernières 755

Les trois superbes MAISONS de commerce de MM. Calès et Poupardin, sises à Liège, rue Royale, n° 923, 924 e 925 ont été adjugées au prix de 90,200 francs, et l'adjudication définitive aura lieu en l'étude du notaire sousigné, rue Souverain-Pont, à Liège, le lundi 27 octobre 1834, 2 heures de relevée, savoir :

Celle n° 923 sur la mise à prix de 35,400 francs.

Celle n° 924, sur la mise à prix de 25,400 fr.

Et celle n° 925, sur la mise à prix de 30,000 fr.

Immédiatement après, on remettra en vente définitive les trois maisons avec jardin, sises faubourg Ste. Walburge, commune de Liège, sur la mise à prix de 2,800 francs.

On peut voir les conditions de ces ventes en l'étude de M^e COMBES, avocat à Liège, chez M. FAURE, rédacteur en chef de l'Indépendant, à Bruxelles, et chez M^e GILKINET, notaire, à Liège.

PAQUE, notaire, dépositaire des titres. 432

BELLE VENTE DE BOIS.

Jendi, 23 octobre 1834, à midi, au rivage de Chokier, le notaire BIAR VENDRA à la recette de l'ancien notaire Delvaux, une FORTE PARTIE DE BOIS, consistant en gros chênes, hêtres, pontres, vernes, bois de fosses, jantes, rais, belles planches de bateaux et 3,000 pieds de planches de bois blancs. Argent comptant. 677

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Administration des domaines et forêts. 2^e Maîtrise. Province de Hainaut.

Vente du fonds et de la superficie 1^o des bois de Pince maille et de la Chaussée, 2^o de deux lots de la forêt de Strée. Ces bois divisés en seize lots, sont situés sur les communes de Vellereille-lez-Brayex et Strée.

La séance pour l'adjudication préparatoire a eu lieu le jendi 9 octobre 1834, celle pour l'adjudication définitive est fixée au jendi 23 du même mois, à dix heures du matin, par devant M. le notaire CHEVAL, au local occupé par les bureaux de la première direction de la Société générale, Montagne des Douze Apôtres, n° 4262-30, à Bruxelles

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit ; savoir : deux dixièmes un mois après la vente et les huit dixièmes restans d'année en année de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 23 octobre 1842 ; ces huit derniers dixièmes porteront un intrêt annuel de 4 pour cent, au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples informations, ainsi que pour prendre connaissance des conditions de vente, du plan et du montant de l'adjudication préparatoire desdits bois, dans les bureaux de la première direction de la société générale, au local ci-dessus indiqué ; chez M. Féricot, maître particulier des forêts à Beaumont, chez M. A. de Marbais, garde général à Froid-Chapelle ; chez le notaire prénommé, et chez les agens de ladite société à Binche, Mons, Namur, Philippeville, etc. 730

ADMINISTRATION DES PRISONS DE LIEGE.

Le mercredi 29 octobre courant, à 10 heures du matin, il sera procédé à l'hôtel du Gouvernement de la province, à l'adjudication de la FOURNITURE des objets nécessaires à la NOURRITURE et à l'ENTRETIEN des DÉTENUX de la maison de sûreté civile et militaire de Liège, pendant l'année 1835.

Un exemplaire du cahier des charges est déposé à la 3^e et 4^e division de l'administration provinciale, où chacun peut en prendre communication. 786

BELLE VENTE

D'IMMEUBLES ET CRÉANCES.

Le LUNDI 17 novembre 1834, à 9 heures du matin, par devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Saint Jean en Ile, il sera procédé, par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES, RENTES, ACTIONS et CRÉANCES ci-après désignés, dépendant de la succession de feu M. J. J. Dubois.

MAISONS SISES A LIEGE.

1^{er} Lot. — Une bonne MAISON, propre à tout genre de commerce, cour et dépendances, située à Liège, rue Haute-Sauvinière, n° 853.

2^o Lot. — Une MAISON, située à Liège, rue des Tourneurs, n° 151.

3^o Lot. — Une MAISON, située même rue, n° 151 bis. Ces deux maisons sont propres au commerce ; elles sont en bon état et d'un produit assuré.

4^o Lot. — Une MAISON entièrement construite à neuf et dans le meilleur état, située à Liège, rue Pierreuse, n° 321.

MAISON ET BIEN A LONGDOZ.

5^o Lot. — Une MAISON, située à Longdoz, n° 270, au bord de la rivière, à proximité de la nouvelle route, avec étable, cour, un petit jardin devant, un autre jardin derrière la maison, contenant 13 perches 8 aunes.

BIEN A BRESSOUX.

6^o Lot. — Une PIÈCE DE TERRE convertie en COTILLAGE, située à Bressoux, près de Liège, contenant environ 28 perches, joignant à MM. Pirnay, Collard, Balleine, Dewandre, et au chemin.

BELLE ET GRANDE PROPRIÉTÉ

à la Boverie,

7^o Lot. — Une belle PROPRIÉTÉ située à la Boverie, à proximité du nouveau pont, joignant d'un côté à la rivière de l'Ourtie, de l'autre au chemin de la Boverie, consistant en une belle maison entièrement bâtie à neuf, une prairie, jardin, terre et houblonnière, le tout ne formant qu'un ensemble, séparé des propriétés voisines par des haies, contenant 104 perches 62 aunes et demi (un bonnier 4 verges grandes.) Cette propriété sera divisée en 3 lots, chaque lot sera indiqué par des piquets. Des annonces ultérieures feront connaître la contenance de chaque lot ; ces lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite.

Cette propriété ne laisse rien à désirer sous le double rapport du produit et de l'agrément.

8^o Lot. — Une HOUBLONNIÈRE située à la Boverie, contenant 18 perches (4 verges grandes 2 petites), joignant à M. Renoz, à Lambert Mawez et au chemin des Forires.

9^o Lot. — Une HOUBLONNIÈRE, située à la Boverie, contenant 5 perches 45 aunes, joignant à MM. Robert, Lambert Mawez et Bertrand Donnay.

10^o Lot. — Une HOUBLONNIÈRE et un PRÉ, situés au même lieu, contenant ensemble environ 13 perches, en lieu dit les Forires, joignant à MM. Dumoulin, H. Simonis, à la ruelle des Forires et au Biez du Polet.

11^o Lot. — Une FABRIQUE de cartes à jouer, exploitée à Liège rue Haute-Sauvinière, comprenant l'achalandage et les marchandises en dépendant.

RENTES.

12^o Lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 400 florins de Liège, ou 486 francs 23 centimes, au capital de 12,000 florins de Liège, 14,586 francs 88 centimes, due par M. le comte de Glime de Brabant, grevant des immeubles d'une valeur considérable et reconnue par titre nouvel du 1^{er} mai 1834.

13^o Lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 164 francs 10 centimes, 135 florins Brabant Liège, due par M. Louis Dejaer, demeurant à Liège, bien constituée et reconnue.

14^o Lot. — Une RENTE de 29 francs 62 centimes, 25 fls. de Liège, due par les enfans Delhez, et reconnue par titre nouvel du 27 février dernier.

CRÉANCE.

15^o Lot. — Une CRÉANCE de 1700 frs, résultant de titres authentiques, due par Remi Benoit, demeurant à Liège, faubourg St. Gilles, produisant intrêt à 5 p. c.

ACTIONS.

16^o Lot. — Deux ACTIONS de mille florins des Pays-Bas chacune sur la compagnie d'assurance maritime et d'incendie de l'Escaut à Anvers.

17^o Lot. — Une ACTION de mille francs sur la salle de spectacle de Liège.

18^o Lot. — Une autre ACTION de mille francs sur la même salle.

19^o Lot. — Une ACTION de 2000 francs sur la même salle.

20^o Lot. — Et enfin une ACTION de pareille somme sur la même salle.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue d'Amay, n° 653. 784

QUARTIER à LOUER derrière le chœur St. Paul, N° 152, composé d'un Salon, Place à Manger, une Cuisine au rez de chaussée, quatre Chambres au premier, avec Grenier, Cave, Cour, Citerne et Pompe. 783

A LOUER UN JOLI QUARTIER indépendant, GARNI ou NON, composé d'un salon, d'un cabinet, d'une chambre à coucher et d'une antichambre, au pied de Perreuse, n° 330

VENTE

D'UNE

HABITATION CONSIDÉRABLE ET DE TERRAINS,

Offrant les plus beaux emplacements pour des nouvelles constructions.

Le jeudi 30 octobre 1834, à deux heures de l'après-midi, le notaire SERVAIS procédera, sur les lieux mêmes, à l'adjudication publique :

1^o de L'HOTEL, portant le n° 52, situé au QUAL DE LA SAUVENIÈRE, à Liège, et tenant au Sud à celui de M. Jamme, bourgmestre.

Cette propriété, outre qu'elle est d'un genre grandiose, réunis encore tout ce qui constitue une demeure agréable, saine et commode. Elle contient, y compris les jardins, cour, écurie, remise et autres dépendances, une superficie de 1280 mètres 16 centimètres ; sa façade, vers le quai, est de 27 1/2 mètres.

2^o De cinq portions de terrain, aboutissant également à la promenade du quai de la Sauvinière à Liège, et formant autant de lots, régulièrement tracés.

Ces terrains ont une surface totale de 2555 mètres 49 centimètres, répartie par portions à peu près égales, à raison de 1937 mètres 50 centimètres, pour trois lots et de 617 m. 99 c., pour les deux autres.

Chaque portion présente, à la rue, une largeur de 12 à 13 mètres.

Le prolongement de la rue de la Casquette et les nouvelles communications projetées ; telles que celles du quai avec la place Saint Jean en Isle et le chemin de fer, donnent un grand surcroît de valeur aux biens dont il est ici question.

Un plan figuratif de ces biens et les titres qui s'y rattachent, sont déposés en l'étude du notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, n° 856, à Liège.

Par suite de la présente annonce, celle qui a fixé la même Vente au 20 octobre courant, est devenue sans objet. 756

COMMERCE.

Fonds anglais du 17 oct. — Consol. 90 7/8 0/0. — belge, 000 0/0, holland. 52 3/8, Portug. 82 1/4. Esp. cortés 54 5/8.

Bourse d'Amsterdam, du 18 oct. — Dette active, 53 3/8 0/0. Ditto, 99 7/8 0/0 — Bill. de change, 23 1/16. — Oblig. du Syndicat, 92 1/4 0/0 — Ditto, 76 3/8 0/0. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Ditto de 1833, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C^e, 103 3/4 0/0. Ditto de 1828, 104 1/4 0/0 — Inscrip. russes, 68 3/8 0/0. — Empr. russe 1831, 98 5/8 0/0. — Rente perp. d'Esp. 00 0/0 — Ditto 00. — Dette diff. d'Esp., 12 1/4 00 00. — Obl. mét. Autriche, 99 1/4 00 00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 00 0/0. — Cortés, 43 1/2 00 0/0. — Ditto Grec, 0. — Lot de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 20 octobre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	3 1/4 0/0 perte.		
Londres.	12 05	A 11 97 1/2	A 46 7/16
Paris.	47 5/16	A 47 1/16	46 7/8
Francfort.	36 3/16	A 36 1/8	35 1/8
Hambourg.	35 7/16	A 35 1/4	35 1/8
	Escompte 4 0/0.		

Effets publics. Belgique. — Dette active, 103 0/0 A. Id. diff. 42 1/2 0. — Oblig. de l'entr., 95 0. — Empr. de 48 mill. 99 et P 0/0. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 000 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 — Oblig. synd., 0/00. — Rente remb., 2 1/2, 88 A et 94 5/8 P. — Espagne. Guebb., 28 1/2 30 0 14. perp. Paris, 5 1/2 p. c., 0/0. Id. perp. Amst., 45 1/2 3/8 0000 00/00. — Idem dette différée, 42 1/4 et P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

300 caisses sucre Havane blond, de florins 17 1/2 à 17 7/8 entrepôt.
27 caisses sucre Fernambouc Moscow, à florins 14 3/4 entrepôt.

Arrivages au port d'Anvers, du 20 octobre.

Le koff hanovrien Juno, c. Everman, v. de Bayonne, ch. de vin, liège et térébenthine.

Bourse de Bruxelles, du 20 oct. — Belgique. Dette active, 52 0/0 A. Emp. 24 mill., 98 7/8 P 0. — Hollande. Dette active, 52 0/0 A. — Espagne Gueb., 28 0/0 P. 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. 0/0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 45 1/4 P 00 0/0. Id. Paris, 3 p. 0/0. 29 0/0 P. Cortés à Lond., 42 1/4 P. Dette diff. 42 1/2 P.

Prix des grains au marché de Liège du 20 oct.

Froment vieux l'hectolitre,	15 francs 23 cent.
Seigle, id.	9 48

H. Ignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège